



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2022 - 272

BRAS, le 30 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
Fête de la St-Etienne

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement et la circulation durant la fête de la St-Etienne qui se déroulera du vendredi 05 août 2022 au lundi 08 août 2022,
CONSIDERANT qu'il est d'intérêt général de garantir la sécurité de la fête de la St-Etienne lors des bals et spectacles et autour des manèges,

ARRÊTE

Art.1 : La Fête de la St-Etienne se déroulera du vendredi 05 août 2022 au lundi 08 août 2022 sur les voies et places suivantes :

- Place des Allées
- Route Départementale 35, route de Brue-Auriac
- Route du Stade – parking de la salle des fêtes et la place des combattants d'Afrique du Nord

Art.2 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant du vendredi 05 août 2022 au lundi 08 août 2022 sur la place des Allées, le parking de la salle des fêtes, la place des combattants d'Afrique du Nord et des 2 côtés de la RD35 en direction de Brue-Auriac, sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules.

Art.3 : La RD35, le chemin du Plateau et la route du Stade seront fermés à la circulation du vendredi 05 août 2022 au lundi 08 août 2022 de 18h00 à 02h00 pour sécuriser le site. Des barrières anti-intrusion véhicules fermeront l'axe principal de la RD35. Le chemin du Plateau et la route du Stade seront fermés par des véhicules.

Art.4 : Le dimanche 07 août 2022, le stationnement sera interdit de 06h00 à 12h00 pour la procession de la St-Etienne. Sous peine d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules sur la RD28 :

- Rue Jean-Jaurès
- Rue Jules Ferry
- Rue Henri Fabre

Art.5 : Les organisateurs de ces manifestations seront responsables de la sécurité et de tout incident qui pourrait survenir à l'occasion de ces manifestations.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin
- Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité